

Collège Régional n°5 pour l'Habilitation des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels

- Aquitaine
- Poitou-Charente
- Limousin
- Midi-Pyrénées
- DOM

OKANE
Centre d'Affaires ACTUALIS
BP 2309
97198 JARRY cedex

RECOMMANDÉE AVEC A.R.

A l'attention de Jean Noël FALGA BEHOTEGU

Bordeaux, le 27/01/2009

Notre référence : DS/SM/PM-00489
Affaire suivie par : Sylvie MANGE
Tél. : 05.56.11.28.53
Email : sylvie.mange@cramaquaine.fr

Objet : HABILITATION pour INTERVENANT en PREVENTION des RISQUES PROFESSIONNELS (IPRP)

Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'après examen de votre dossier, le Collège Régional n° 5 a décidé, en sa séance du 21/01/2009, de vous accorder l'habilitation en tant qu'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), dont attestation ci jointe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Collège Régional n°5,



↗ Dominique SAITTA
Ingénieur-Conseil Régional

Secrétariat

CRAM Aquitaine
Département des
Risques Professionnels
80 av. de la Jallère
33053 Bordeaux cedex



- Aquitaine
- Poitou-Charente
- Limousin
- Midi-Pyrénées
- DOM

DECISION

Vu les articles R 241-1-1 à R 241-1-7 du code du travail ,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2003 relatif à la mise en œuvre de l'obligation de pluridisciplinarité dans les services de santé au travail,

Vu la demande d'habilitation au titre d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels déposée le 19/08/2008 auprès de la CGSS Guadeloupe par OKANE,

Vu les pièces justificatives enregistrées en soutien à la demande d'habilitation,

Après délibération, le Collège Régional réuni le 21/01/2009 à Bordeaux,

Considérant les compétences et l'expérience mises à disposition,

DECIDE :

Article 1er : La demande d'habilitation en tant qu'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels est accordée à OKANE au titre de la (des) compétence(s) suivante(s) :

* Technique * Organisationnelle

Article 2 : La présente décision est notifiée à OKANE.

Le Secrétaire du Collège Régional n°5,
Représentant la CRAM Aquitaine



Secrétariat

CRAM Aquitaine
Département des
Risques Professionnels
80 av. de la Jallère
33053 Bordeaux cedex

